



COMMUNIQUÉ
Paris, le 12/01/2018

« 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » DEMANDE LA CREATION D'UN COMITE DE SUIVI INDEPENDANT POUR EVALUER L'IMPACT DES 80 KM/H SUR L'ACCIDENTALITE ROUTIERE

Mardi 09 janvier 2018, le Premier ministre Édouard PHILIPPE a annoncé, parmi 18 mesures, la « réduction de 90 à 80 km/h des vitesses maximales autorisées sur les routes à double-sens, sans séparateur central ». La nouvelle réglementation entrera en vigueur sur tout le territoire français le 1^{er} juillet 2018. Fortement impopulaire, cette mesure fera toutefois, selon la volonté du Premier ministre, l'objet d'une étude pour en déterminer l'impact sur l'accidentalité. L'association « 40 millions d'automobilistes » demande donc la création d'un Comité de suivi indépendant pour veiller à la rigueur et à l'objectivité de l'étude.

Une mesure impopulaire aux bénéfices contestables

400 000 km de routes du réseau secondaire passeront donc à 80 km/h dès le 1^{er} juillet prochain, le temps que les 20 000 panneaux de signalisation à 90 km/h soient remplacés et que quelques 20 000 supplémentaires à 80 km/h soient implantés, « pour bien ancrer la nouvelle réglementation dans l'esprit des usagers de la route, à défaut de pouvoir les convaincre de son utilité, commente Daniel QUÉRO, président de « 40 millions d'automobilistes ». Car 6 Français sur 10 sont opposés à cette mesure et 82% estiment que le premier objectif n'est pas l'amélioration de la sécurité routière, mais l'augmentation des contraventions collectées par l'État. Or, une mesure incomprise n'est pas acceptée et donc pas respectée », rappelle le Président.

D'autant plus que les arguments contredisants les prétendus bénéfices d'un abaissement généralisé de la limitation de vitesse ne manquent pas : voisins européens circulant plus vite sur leurs réseaux (Royaume-Uni à 97 km/h et Allemagne à 100 km/h) et obtenant de meilleurs résultats en termes de sécurité routière, Direction des routes danoise constatant une baisse de la mortalité routière suite à l'expérimentation de la hausse de la vitesse maximale autorisée de 80 à 90 km/h...

La nécessité d'une étude rigoureuse et honnête

Conscient du scepticisme des Français à l'égard de cette mesure, le Premier ministre a ordonné la réalisation d'une étude qu'il souhaite « précise et objective » pour en déterminer l'impact sur l'accidentalité. Un rendez-vous aura ainsi lieu le 1^{er} juillet 2020 – soit 2 ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle limitation de vitesse – pour rendre compte des données recueillies sur cette période et de leur analyse.

« Cette étude à l'échelle nationale est une excellente chose, à condition qu'elle soit effectivement menée avec précision, rigueur, objectivité et honnêteté, au contraire de ce qui a été fait au sujet de l'expérimentation passée. Pour nous en assurer, nous demandons la création d'un Comité de suivi indépendant » indique le président de l'association.

Le Comité, composé notamment d'associations d'usagers de la route, d'experts indépendants, aurait pour mission d'analyser les données d'accidentalité relevées sur le réseau routier chaque semestre et d'émettre les conclusions qui s'imposent à la fin de la période-test de 2 ans. Il conviendra donc également de définir les critères suivant lesquels ces données seront analysées, de façon à déterminer quelle part de la baisse espérée de l'accidentalité et de la mortalité routières peut être attribuée à la réduction de la vitesse maximale autorisée. En parallèle de ce comité, l'association demande la création d'une commission parlementaire.

« Plus précisément, il s'agira pour ce comité d'identifier les causes précises des accidents de la route. Et pour tous les accidents corporels et mortels pour lesquels la vitesse aura été reconnue comme facteur principal, il faudra être en mesure de déterminer si la vitesse du ou des véhicules impliqués était comprise entre 80 et 90 km/h. Puisque la décision d'une baisse à 80 km/h a été prise, malgré l'opposition de la majorité des automobilistes, nous espérons bien entendu qu'elle portera ses fruits. Mais dans le cas contraire, nous attendons du Premier ministre qu'il reconnaisse son erreur et revienne sur cette réglementation » conclut Daniel QUÉRO.



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



A propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com